

N°34

Objet :

**MARCHE DE SERVICES
POUR LA MAINTENANCE DU
SYSTEME DE SECURITE
INCENDIE - PASSATION EN
GROUPEMENT AVEC LE
CCAS**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

21 MAI 2025

Date de la Convocation :

15 MAI 2025

**Date d'affichage de la
convocation :**

15 MAI 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 21 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Daniel GIRAUD	pouvoir à	Olivier LE GOFF
Jean-François DEMAREZ	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Nicole MARTIN	pouvoir à	Lydie AUGUIN
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Annie-Nicole M'BOÉ	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Jean-Marc JUSTINE
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Olivier LE GOFF

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	24
Membres représentés :	08
Membres absents :	03

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/05/2025

N°034

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES POUR LA MAINTENANCE DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE - PASSATION EN GROUPEMENT AVEC LE CCAS

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21-1,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 et suivants,
VU la délibération n°35 du Conseil municipal en date du 26 avril 2017 relative à la constitution de groupements de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Achères en vue de l'acquisition de fournitures, de services, de prestations intellectuelles et de travaux,
VU la convention constitutive du groupement,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 12/05/2025,

Considérant l'obligation d'assurer la maintenance préventive et curative des installations de sécurité incendie de catégorie A et B ainsi que les dispositifs de désenfumage asservis aux alarmes,

Considérant l'arrivée à échéance du marché n°2021-03 de maintenance préventive et curative des moyens de défense contre l'incendie et la nécessité de relancer ce marché,

Considérant qu'en application de la délibération n°35 du Conseil municipal en date du 26 avril 2017, les besoins de la Ville et du CCAS seront mutualisés et qu'à ce titre une convention de groupement de commandes a été signée désignant la Ville comme coordonnateur du groupement chargé de prendre au nom de celui-ci toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de l'accord-cadre,

Considérant le montant global estimé pour la réalisation desdites prestations de 250 000 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre de fournitures courantes et services de maintenance préventive et curative des moyens de défense contre l'incendie.

ARTICLE 2 : DECIDE que Monsieur le Maire ou son représentant seront chargés de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 21 mai 2025

Delibération publiée le

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

